

#### RAPPORT FINANCIER 2018

#### DE L’ASSOCIATION VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE



**Assemblée Générale de Rennes du 7 avril 2019**

**SOMMAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Pages** |
| **LE MOT DU TRESORIER NATIONAL** | **3** |
| **I - ANALYSE DE L’EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018** | **4 à 7** |
| 1.1 Les résultats au 31 décembre 2018 | 4 |
| 1.2 La nature de nos produits en 2018 | 4 |
| 1.3 La nature de nos charges en 2018 | 5 |
| 1.4 La situation financière au 31 décembre 20181.5 Produits et charges du Compte de gestion analytique | 56 à 7 |
|  |  |
| **II - PROPOSITION DE BUDGET POUR L’EXERCICE 2019** | **8 à 10** |
| La répartition des produits et des charges | 8 |
| Détail des produits | 9 |
| Détail des charges | 10 |
|  |  |
|  |  |
| **III - ETATS FINANCIERS** | **11 à 24** |
| Annexe 1 : Bilan au 31 décembre 2018 | 11 |
| Annexe 2 : Compte de résultat au 31 décembre 2018  | 12 |
| Annexe 3 : Annexe aux comptes annuels 2018 | 13 à 24 |
| 1. Faits caractéristiques de l’exercice
 | *13* |
| 1. Principes et règles comptables
 | *14* |
| 1. Détails de certains postes du bilan
 | *15 à 17* |
| 1. Notes sur le compte de résultat
 | *18 à 19* |
| 1. Compte d’emploi des ressources
2. Compte de gestion analytique
3. Engagements hors bilan
 | *19 à 22**22 à 23**24* |
| **IV - CONVENTIONS REGLEMENTEES 2018** | **25 à 26** |
|  |  |

**\*\*\***

**Le mot du Trésorier national**

L’année dernière, l’assemblée générale avait adopté un budget pour l’exercice 2018 en déficit de 500 000 € afin de poursuivre notre politique volontariste en matière de recherche. En dépit de l’importante baisse des ressources connue dans l’ensemble du secteur associatif en 2018, sans égal depuis plusieurs années, nous avons pu réaliser cet objectif de déficit contenu. Ce résultat est le fruit d’un suivi budgétaire rigoureux et d’une baisse concomitante des dépenses.

**Ainsi, l’exercice 2018** fait apparaître un résultat de - 452 763 €, pour 13 185 279 € de ressources globales (13 819 666 € en 2017, soit - 4,6%) et 13 638 042 € de charges globales (14 248 864 € en 2017, soit -4,3%). La part consacré aux missions sociales de notre association reste stable, représentant ainsi 79,2% des charges nettes de l’exercice 2018, en très légère diminution par rapport à 2017 (79,4%). Vous trouverez l’ensemble des détails des charges et produits dans le présent rapport.

**Pour 2019**, notre Conseil d’administration, suite à un débat d’orientation budgétaire initié en octobre 2018, souhaite revenir, après trois années de prélèvement sur nos réserves, à un budget équilibré. Cela entraine une baisse des dépenses consacrées à nos missions sociales de près de 4%.

Le Conseil d’administration, tout en faisant de la **recherche** l’une de nos priorités (33% des dépenses des missions sociales) et après 3 années d’efforts importants, prévoit en 2019 une baisse par rapport à 2018. L’année 2019 nous amène à redéfinir notre stratégie en matière de recherche pour tenir compte, notamment, des avancées récentes sur les modulateurs de la fonction CFTR.

L’effort consacré à la mission **médicale** demeure important (31%), même s’il baisse mais dans une moindre proportion que le budget de la recherche. Dans ce domaine également, le Conseil d’administration souhaite redéfinir sa stratégie. Il a ainsi décidé qu’à terme les postes-socles des CRCM devront reposer exclusivement sur le financement par la sécurité sociale et non sur les dons faits à Vaincre la Mucoviscidose. Nous continuerons à financer des postes de professionnels de santé dès lors qu’ils participent à des innovations ou expérimentations thérapeutiques ou organisationnelles sur des durées n’excédant pas 3 ans.

En revanche, le Conseil d’administration souhaite maintenir le soutien à la **qualité de vie** dont le budget n’est quasiment pas impacté (-1%) et qui représente près de 15% des dépenses de nos missions. Il augmente celui de la **mission patients** (+9%). De même, et dans une logique d’investissement, les dépenses consacrées à la **sensibilisation et à l’information du public** augmente sensiblement (+14%). Enfin un effort est également consacré au développement de la **vie associative** (+7%).

Afin de tenir compte du contexte budgétaire, les **charges de collecte et de fonctionnement** diminuent également de 3%.

Le **budget global des ressources et de dépenses** a donc été fixé, conjointement avec les élus et les directions des départements, à 13 000 000 €. Notre objectif à terme est de relever la part consacrée aux missions sociales à 80 % des charges nettes.

Pour finir, je tiens à remercier particulièrement les élus, les bénévoles, les délégués territoriaux et leurs équipes, les organisateurs et trésoriers de Virades et de manifestations, et le département financier qui, avec l’ensemble des départements de l’association, ont contribué en 2018 à la mise en œuvre de l’ensemble de nos projets associatifs.

Très amicalement,

**Pierre Foucaud,** administrateur et trésorier national de Vaincre la Mucoviscidose

|  |
| --- |
| **I - ANALYSE DE L’EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018** |

L’exercice des douze mois écoulés peut être l’objet de trois interrogations :

* Quel est le résultat de la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 ?
* Combien avons-nous collecté, et quelle est la nature de nos produits ?
* Les dépenses ont-elles été engagées en cohérence avec nos objectifs prioritaires ?

**1.1 Le résultat au 31 décembre 2018**

L’exercice 2018 fait apparaître un résultat de **– 452 763 €,** pour **13 185 279 €** de ressources brutes (13 819 666 € en 2017, soit -4,6%) et **13 638 042 €** de charges brutes (14 248 864 €, soit -4,3%). Ce résultat est très proche notre budget primitif 2018 voté lors de la dernière Assemblée *gé*nérale, qui prévoyait un résultat de – 500 000 € (13 500 000 € de ressources et 14 000.000 € de dépenses).

*A noter que tous les chiffres, pourcentages et commentaires de cette analyse (concernant les recettes et les dépenses) sont exprimés en* montants nets des frais de manifestations*, à partir du* Compte de Gestion analytique *(pages 22 et 23), dont le détail figure ci-après (pages 6 et 7)*

**1.2 La nature de nos produits en 2018**

**Nos produits représentent l'énergie nécessaire à la poursuite de l’activité de notre association.** Nous avons acquis en 2018 **des produits nets à hauteur de 11 979 666 €** (12 577 406 € en 2017), comprenant les reprises de provisions de 20 762 € et l’utilisation de fonds dédiés pour 3 000 €.

### Les produits nets collectés auprès du public, les autres fonds privés et les subventions liées aux manifestations ont représenté 11 028 937 € (11 649 583 € en 2017), soit 92% (93% en 2017) des produits nets totaux.

Ces recettes, qui illustrent notre dynamisme associatif, sont :

* les produits nets des Virades de l’espoir : 4 356 308 € (4 707 638 € en 2017)
* les recettes nettes des manifestations (1 228 467 €) et du Green (266 746 €) : 1 495 213 € (1 537 625 € en 2017)
* les produits collectés lors des actions de Développement / Sensibilisation : 2 628 703 € (2 440 941 € en 2017)
* les subventions des associations pour 1 100 976 € (1 393 331 € en 2017) :
	+ subvention de l’Association Grégory Lemarchal affectée à la recherche pour 428 976 €
	+ subvention en provenance de La Pierre Le Bigaut-Mucoviscidose pour 598 000 €
	+ contribution de l’AFM-Téléthon pour 74 000 €

Vaincre la Mucoviscidose tient à remercier vivement une fois encore ses amis de l’**Association Gregory Lemarchal**, et notamment **Laurence et Pierre Lemarchal**, qui ont poursuivi leur financement au titre des projets de recherche en transplantation pulmonaire et en infection, dans le cadre d’un programme triennal.

* les produits des legs (non affectés) pour 447 717 € (710 160 € en 2017)
* les autres sources de collecte pour 1 000 020 € (859 842 € en 2017)
	+ contributions à des projets spécifiques et produits divers collectés pour 913 158 € (728 265€ en 2017)
	+ produits financiers affectés à la générosité publique à hauteur de 86 862 € (131 577 € en 2017)
* **Les autres produits de l’association pour 926 967 €** (901 066 € en 2017) soit 8% des ressources nettes totales), à savoir :
	+ les cotisations pour 245 955 € (246 220 € en 2017)
	+ les produits liés au retour de subventions (Recherche et médical) non utilisées : 622 599 € (585 070 € en 2017)
	+ les produits financiers (non affectés à la générosité publique) pour 12 955 € (24 886 € en 2017)
	+ les loyers perçus pour 31 306 € (31 900 € en 2017)
	+ les transferts de charges d’exploitation pour 13 306 € (11 476 € en 2017)
	+ les autres produits pour 1 127 € (1 513 € en 2017)
* Les **reprises de provisions** représentent **20 762 €**, et le **report des ressources affectées** non utilisées des exercices antérieurs (utilisation des fonds dédiés) : **3 000 €**.

**1.3 La nature de nos charges en 2018**

**Nos dépenses sont le reflet d'une politique dynamique au service de nos missions associatives fondamentales, dont les comptes présentés démontrent la continuité.**

Nous avons engagé en 2018 des **charges nettes à hauteur de 12 432 429 €** (13 006 604 € en 2017), y compris les dotations aux provisions et fonds dédiés de 168 240 € (7 902 € en 2017), réparties de la façon suivante :

* **9 715 340 €** (10 329 821 € en 2017), soit **79%** des dépenses, ont été investis dans les missions prioritaires de Vaincre la Mucoviscidose, en totale cohérence avec sa politique associative, soit :
* dynamiser la recherche : 3 487 294 €, soit 36% des sommes totales nettes investies dans les missions
* améliorer la qualité des soins : 3 068 224 €, soit 32% des sommes totales nettes investies
* améliorer la qualité de vie : 1 371 868 €, soit 14% des sommes totales nettes investies
* sensibiliser le grand public et les décideurs, et informer les familles : 1 061 365 € équivalant à 11% des sommes totales nettes investies
* mener des actions de vie associative en Régions : 567 281 € (6%)
* développer des actions spécifiques aux Patients adultes : 159 307 € (1%)
* **1 784 711 €** (1 827 840 € en 2017), soit **15%** des charges, ont été dépensés dans les **frais de collecte**
* **764 138 €** (841 041 € en 2017), soit **6%** des charges, ont été dépensés pour favoriser la mise en œuvre de nos missions (**frais de fonctionnement et autres charges**), y compris **19 663 €** d’impôt lié aux revenus financiers et fonciers perçus, et aux manifestations fiscalisées.
* Les dotations aux provisions représentent **141 800 €**, et les engagements à réaliser sur les ressources affectées (fonds dédiés) : **26 440 €**.

**1.4 La situation financière au 31 décembre 2018**

Le niveau des fonds associatifs inscrits à notre bilan s'élève à **11 016 837** **€** (11 469 600 € au 31 décembre 2017). Ces fonds associatifs représentent 10 mois d’activité annuelle de l’association, sur la base du budget prévisionnel de dépenses de l’exercice 2019.

Vous allez avoir à vous prononcer sur notre proposition d’**affectation du résultat de l’exercice 2018**. Il s’agira d’affecter **– 471 119 €**, montant constitué à partir du résultat 2018 (- 452 763 €) et du report à nouveau 2018 (- 18 356 €), de la façon suivante :

* Ajustement des **fonds statutaires** à la dotation légale, soit **+ 10 914 €**
* Prélèvement aux « réserves pour projet associatif » à hauteur de **- 500 000 €**
* Affectation du solde en **report à nouveau 2019**, soit **17 967 €**

Notre trésorerie globale à fin décembre 2018 se situait à **15 321 949 €** (16 996 437 € en 2017), décomposée en :

* 3 796 459 € à long terme au-delà de 2020 (classés au bilan en « Immobilisations financières »)
* 11 525 490 € à court terme (classés en « Placements » et « Banques » à l’actif)

Ces postes, qui représentent la photographie de la situation au 31 décembre, ont permis de dégager en 2018 des produits financiers bruts à hauteur de 99 817 € (156 464 € en 2017).

Au 31 décembre 2018, nous avions **1 284 376 € d’avances et de créances diverses à encaisser** (contre 1 196 596 €au 31 décembre 2017)

A cette même date, nous avions à verser pour les mois à venir **4 496 366 €** (5 279 358 €au 31 décembre 2016) **au titre des différentes subventions accordées** aux laboratoires de recherche et aux centres de soins, montants constatés en 2018 pour des versements en 2019.

Nous avions également à payer **1 709 739 € d’autres dettes non financières** (1 869 461 € au 31 décembre 2017).

La générosité du public, qui s’exprime aussi bien au travers des adhésions, des dons ou de la participation aux nombreuses manifestions organisées par notre association, représente toujours l’essentiel de nos ressources. Ces actions, auxquelles vous consacrez tant de temps et d’énergie, sont le gage de notre indépendance et de notre représentativité associative. La poursuite des accords de solidarité avec nos trois associations amies : l’Association Gregory Lemarchal, l’association La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose, co présidée par M. Daniel Bercot, et l’AFM-Téléthon, demeure également indispensable pour renforcer nos actions de recherche scientifique.

**1.5 Produits et charges du compte de gestion analytique**





**Impôt sur les activités lucratives**

Conformément aux instructions fiscales concernant les organismes associatifs, notre association est redevable des impôts sur ses activités dites « lucratives » : locations de stands lors les Journées francophones, campagne de Noël, manifestations fiscalisées, ventes diverses… Par ailleurs, Vaincre la Mucoviscidose perçoit des revenus fonciers d'un locataire (association Soutien Insertion Santé) également soumis à imposition (Contribution sur revenus locatifs), et s’acquitte des impôts sur ses placements financiers.

|  |
| --- |
| **II - PROPOSITION DE BUDGET POUR L’EXERCICE 2019** |

Le budget permet de quantifier les actions décidées par le Conseil d’administration, et d'expliquer les écarts qui pourraient être constatés.

Suite à un débat d’orientation budgétaire pour l’exercice 2019, la décision unanime des administrateurs a été de revenir à un budget global à l’équilibre, après 3 années successives de prélèvement sur les réserves de l’association (à hauteur totale de - 1 167 000 € de 2016 à 2018)

C’est pourquoi il est prévu sur 2019 un budget équilibré de **13 000 000 €** en ressources comme en dépenses, afin de donner à l’association les moyens de poursuivre les investissements en direction de nos missions, et de toujours rechercher des ressources nouvelles.

Comme chaque année, le budget 2019 a été élaboré avec prudence au niveau des ressources.

**2.1 La répartition des charges**

Dans le budget 2019 (hors provisions, fonds dédiés et impôt), pour la répartition des emplois, le Conseil d’administration souhaite cette année mettre en avant :

* la volonté de soutenir nos missions sociales, dans la continuité des engagements déjà pris les années précédentes
* l’intensification de nos actions de collecte : actions de Développement/Sensibilisation, avec la poursuite de l’effort initié en 2017 sur la recherche de legs

L’association consacrera ainsi :

* **79%** au titre de ses missions associatives, soit, ramenés à une base de 100% :
* 33 % à la Recherche
* 31 % au Médical
* 15 % à la Qualité de Vie
* 13 % à la Sensibilisation et l’Information
* 6 % à la Vie Associative
* 2 % à la Mission des Patients Adultes
* **15 %** aux frais de recherche de fonds
* **6 %** à l’administration et aux charges générales

**2.2 La répartition des produits**

Ce budget 2019 a été bâti en fonction des orientations stratégiques, des actions définies et des projets décidés par le Conseil d’administration, à partir des hypothèses suivantes concernant les ressources :

* la consolidation des ressources issues de la générosité publique, et la poursuite des efforts engagés depuis 3 ans dans la recherche de nouvelles ressources
* la poursuite, à des niveaux moindres, des contributions en provenance de l’Association Grégory Lemarchal, de La Pierre Le Bigaut – Mucoviscidose et de l’AFM-Téléthon

Nous sommes bien dans la continuité de nos missions, nous sommes ambitieux vis à vis de nos recettes, et nous restons ouverts à tout engagement qui deviendrait indispensable. Et nous confirmons une nouvelle fois notre ligne de conduite administrative et financière :

* Développer le soutien à nos actions et objectifs
* Permettre le développement des ressources nouvelles
* Poursuivre la sensibilisation des acteurs sur les ratios de collecte, et les économies de fonctionnement

**BUDGET 2019 – DEPENSES**



**BUDGET 2019 – PRODUITS**



**Annexe 1 : BILAN AU 31 DECEMBRE 2018**



**Annexe 2 : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018**



**Annexe 3 : ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018**

**1. LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE**

**1.1 Les ressources de 2018 (Fonds privés affectés)**

* L’**Association Grégory Lemarchal** apporte depuis 2009 son soutien à Vaincre la Mucoviscidose pour le financement de projets liés à l’appel à projets de recherche en transplantation pulmonaire. Dans le cadre d’une convention signée en 2017, ce soutien s’est poursuivi en 2018 sur les thématiques de l’infection et de la transplantation, avec un versement de **428 876 €**.
* Vaincre la Mucoviscidose a reçu de l’association **La Pierre Le Bigaut-Mucoviscidose** pour 2018 la somme de **598 000 €**. Ce montant est en totalité affecté à la recherche (565 155 €) et aux projets médicaux (32 845 €). Les charges directes de fonctionnement ont été valorisées sous la forme de mise à disposition gracieuse de moyens de Vaincre la Mucoviscidose à l’association La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose à hauteur de 108 745 €.
* L’association a également reçu au titre de 2018 le produit de la contribution en provenance de l’**AFM-Téléthon,** pour un montant total de **74 000 €**, au titre de 2 projets de l’appel à projets recherche 2018-2019.

**1.2 Les legs**

Au cours de cet exercice, il a été reçu **447 717 €** au titre des legs. Ces legs au profit de notre association ont été issus de 16 successions réalisées dans les départements suivants : 02, 13, 14, 21, 22, 38, 49, 51, 59, 62, 67 et 84.

**1.3 Les subventions aux CRCM**

Au 31 décembre 2017, les engagements de subventions vis à vis des centres de soins et de transplantation étaient valorisées à hauteur de 1 840 911 €. Les engagements fermes au 31 décembre 2018 de la part de l’association pour l’année 2019 sont de **1 567 596 €**

**1.4 La trésorerie de l’association**

En 2018, la souscription à hauteur de 1 000 000 € d’un placement à long terme (EMTN - TARN objectif 6,5% à échéance 2028) a conduit au reclassement de cette somme du poste « Disponibilités » (actif circulant à court terme) vers les « Créances financières » (immobilisations financières à long terme.

**1.5 Le suivi du changement de présentation comptable en 2017**

Les centres de soins et de transplantation bénéficient de subventions de la part de l’association. Les engagements fermes, dont les bénéficiaires ont été informés à la clôture de l’exercice, sont comptabilisés en résultat dans les charges de « Subventions accordées par l’association ». Ces engagements peuvent faire l’objet d’annulation au cours d’exercices postérieurs, notamment lorsque les postes concernés par ces financements n’ont pas été pourvus.

Ces annulations de subventions à verser, lorsqu’elles concernent l’exercice précédent, sont comptabilisées en totalité en « Autres produits d’exploitation – produits sur exercices antérieurs ». Au 31 décembre 2017, les subventions accordées en 2017 et avant, au titre des missions Recherche et Médical, et correspondant à des projets non réalisés, se sont montées à 585 070 €. Au 31 décembre 2018, ce montant a été de **622 599 €**.

 **2. LES PRINCIPES ET LES REGLES COMPTABLES**

**2.1 L’hypothèse de base**

Les comptes annuels de l’exercice 2018 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation (C.R.C.)

L’association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01 du 16 février 1999.

Les règles d’établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

* continuité de l’exploitation
* permanence des méthodes comptables
* indépendance des exercices
* prudence

L’évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Les états financiers ont par ailleurs été établis en conformité avec les règlements comptables :

* 2000-06 concernant les passifs ;
* 2002-10 et 2003-07 concernant l’amortissement et la dépréciation des actifs ;
* 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l’évaluation des actifs.

# Les méthodes de comptabilisation retenues significatives sont présentées dans la description des postes du bilan.

**2.3 Le bénévolat et les dons en nature**

Malgré l’importance et la diversité des travaux réalisés par l’ensemble des bénévoles, le chiffrage de cette activité s’est avéré trop aléatoire pour être présenté au pied du Compte d’Emploi des Ressources. Comme les années précédentes, il a donc été décidé de ne pas en tenir compte. La prise en compte de ces montants ne changerait toutefois pas le résultat net de l'exercice.

Les **abandons des notes de frais par les bénévoles** qui ont donné lieu à l’émission de reçus fiscaux à l'occasion de leurs activités associatives, essentiellement lors des Manifestations (Virades, Green ou autres manifestations) se sont élevés à **73 778 €** en 2018 (74 748 € en 2017).

En 2018, l’association a également émis des reçus fiscaux pour **dons et prestations en nature** à hauteur de **242 856 €** effectuées sur la base des valorisations transmises par les fournisseurs (282 254 € en 2017).

Enfin, la valorisation de l’**équivalence plein tarif de la présence publicitaire** à titre gracieux ou semi gracieux dans les médias a été de **2 736 000 €** HT (2 901 000 € HT en 2017), pour un investissement de 255 000 € TTC, décomposée comme suit (base tarif Secodip) :

* web : 442 000 € HT
* presse écrite : 844 000 € HT, hors legs
* affichage urbain : 719 000 € HT
* radio : 552 000 € HT
* télévision: 179 000 € HT

**2.4 Le secteur lucratif**

Suite à des instructions de la Direction Générale des Impôts et après demande d’information auprès de l’administration fiscale, Vaincre la Mucoviscidose est soumise aux impôts pour certaines de ses activités. L’impôt total 2018 est de 19 663 € (65 129 € en 2017), réparti en :

* 18 938 € sur les produits financiers (à 10%, 15% ou 24%, selon les placements) (47 451 € en 2017)
* 725 € au titre de la contribution sur les revenus locatifs (CRL) du locataire (715 € en 2017)

**3. DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN**

**3.1 L’actif immobilisé**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d’acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie estimées.

Les durées de vie et les taux de dotation aux amortissements utilisés ont été les suivants :



Les principales variations concernant les immobilisations ont été les suivantes :

**3.1.1. Les valeurs brutes**



**3.1.2 Les amortissements**



**3.1.3 Les immobilisations financières**



(\*) Titres immobilisés et Créances financières à termes garantis et capital garanti, destinés à être conservés jusqu’à leur échéance (pour les créances financières : 585 000 € à échéance 2020, et 3 144 606 € à échéances 2026 à 2029). Les intérêts courus sur les créances financières sont de 14 077 €.

**3.2 L’actif circulant**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsque la réalité du recouvrement est incertaine.

**3.2.1 Les créances et comptes rattachés**

Ce poste recouvre les aides financières individuelles (avances sans intérêts), accordées par la commission d’aides financières, gérées par le département Qualité de vie, et versées par l’association (39.605 €). Ces aides font l’objet d’une dépréciation à hauteur des aides non remboursées depuis plusieurs mois (5 830 € au 31 décembre 2018).

La part des créances à moins d’un an s’élève à 22 695 €, et celle des créances à plus d’un an à 16.910 €.

**3.2.2 Les autres créances 2017 2018**

* association La Pierre Le Bigaut 662 000 € 588 000 €
* partenariats, subventions et dons à recevoir 295 178 € 453 878 €
* autres créances diverses 52 459 € 68 414 €
* pièces comptables non reçues des Virades 2 133 € 1 878 €
* client douteux 1 092 € 1 092 €

 **1 012 862 € 1 113 262 €**

Ces créances font l’objet d’une dépréciation à hauteur du montant des pièces comptables 2018 restant à recevoir des Virades (1 878 €) et des clients douteux (1 092 €)

L’ensemble des autres créances mentionnées ci-dessus est encaissable à moins d’un an.

**3.2.3 Les dépréciations d’actif**

Au 31 décembre 2018, les dépréciations d’actif se montaient à **8 800 €** réparties ainsi :

* 5 830 € pour dépréciation des avances remboursables (Qualité de vie)
* 1 878 € pour dépréciation d’actifs sur les pièces comptables 2018 restant à recevoir des Virades
* 1 092 € pour dépréciation de compte client douteux (2016)

**3.2.4 La trésorerie**

Les valeurs mobilières de placements sont enregistrées selon la méthode du « Premier Entrée-Premier Sorti ». La valeur brute est constituée par le coût d’achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les disponibilités au 31 décembre 2018 de l’association sont :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **2018** | **2017** | Variation |
|  | Brut | Provisions | Net | Net |  |
| Placements divers | 10 447 667 €  |  | 10 447 667 €  | 13 078 366 €  | -24% |
| Banques et comptes rattachés | 1 046 610 € |  | 1 046 610 € | 695 754 € | +89% |
| **TOTAL** | **11 524 277 €** |  | **11 524 277 €** | **13 774 120 €** | **-20%** |

La gestion de la trésorerie courante est assurée par les établissements bancaires de manière à optimiser les produits financiers. Au 31 décembre 2018, ce poste est constitué de :

  **2017 2018**

* comptes sur livrets 13 069 734 € 6 763 325 €
* compte à terme à 1 mois 3 707 611 €
* intérêts courus à recevoir sur placements 8 632 € 6 731 €

 **13 078 366 € 10 477 667 €**

* soldes bancaires – banques Siège 229 885 € 443 501 €
* dons et règlements 2018 encaissés début janvier 2018 264 936 € 363 694 €
* soldes bancaires - banques Virades 156 903 € 176 316 €
* soldes bancaires - banques Délégations territoriales 40 452 € 62 195 €
* caisse et régies d’avance 3 578 € 904 €

 **695 754 € 1 046 610 €**

Au 31 décembre 2018, des intérêts courus sur les placements ont été comptabilisés à hauteur de 6.731 €.

La politique de placements de l’association vise à constater au maximum les produits financiers au cours de l’exercice écoulé.

Le cas échéant, les moins-values existantes à la date d’arrêté sur les OPCVM bénéficiant d’une stratégie de garantie à échéance par les établissements financiers émetteurs ne font pas l’objet de dépréciation.

**3.2.5 Les charges constatées d’avance**

Elles concernent les charges d’exploitation normalement rattachées à l’exercice suivant (**107 054 €** au 31 décembre 2018, contre 63 965 € en 2017).

**3.3 Le passif**

**3.3.1 Les fonds associatifs**

Les fonds associatifs s’élèvent au 31 décembre 2018 à **11 016 837 €**. Ils comprennent :

* les fonds statutaires 1 487 955 €
* les réserves constituées pour les projets associatifs  10 000 000 €
* le résultat de l’exercice - 452 763 €
* le report à nouveau 2018 -18 355 €

Les réserves figurant au passif du bilan représentent le montant des capitaux affectés à la poursuite des différents projets de l’association. Ces réserves sont mouvementées sur décision de l’Assemblée générale, et leur variation en 2018 a été la suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   | **2017** | **2018** | **Variation** |
| Projets associatifs RECHERCHE | 5 000 000 € | 4 600 000 € | - 400 000 € |
| Projets associatifs MEDICAL | 3 400 000 € | 3 400 000 € |  |
| Projets associatifs QUALITE DE VIE | 2 000 000 € | 2 000 000 € |  |
| **TOTAL** | 1. **400 000 €**
 | 1. **000 000 €**
 | **- 400 000 €** |

**3.3.2 Les provisions pour risques et charges**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **LIBELLE** | **Valeur au 31/12/2017** | **Dotation** | **Utilisation** | **Valeur au 31/12/2018** |
| PROVISION POUR IMPOT (sur intérêts courus)PROVISION POUR LITIGEPROVISION POUR RISQUE SUR CAUTION (\*) | **999 €** | 4 382 €120 000 €15 540 € | 999 € | **4 382 €****120 000 €****15 540 €** |
| **TOTAL** | **999 €** | **139 922 €** | **999 €** | **139 922 €** |

1. Le risque sur une caution bancaire de 15 540 € donnée en garantie de loyers d’habitation en faveur d’une agence immobilière a été provisionné jusqu’à la date de son extinction (7 décembre 2022). Cette caution, qui avait été appelée en novembre 2017, a été remboursée par les locataires en 2018.

**3.3.3 Les fonds dédiés**

Conformément au plan comptable des associations, les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés au 31 décembre 2018 sont les suivants :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Affectation** | **Fonds restant à engager au 1er janvier 2018****(A)** | **Utilisation des fonds en 2018****(B)** | **Engagement à réaliser sur ressources affectées (C)** | **Fonds restant à engager au 31 décembre 2018 (A-B+C)** | Part des fonds à engager supérieure à 2 ans (origine : 2016 et avant) |
| Projets Recherche |  |  | 26 440 € | **26 440 €**  |  |
| Projets Communication | **3 000 €** | 3 000 €  | € | **0 €** |  |
| **TOTAL** | **3 000 €**  | **3 000 €** | **26 440 €** | **26 440 €**  |  |

**3.3.4 Les dettes financières 2017 2018**

* emprunt CIC Sud-Ouest 5 ans (taux annuel 0,60%) 146 667 € 106 667 €
* emprunt Société Générale 5 ans (taux annuel 0,20%) 295 024 € 235 254 €
* intérêts courus sur emprunts 77 € 54 €
* dépôt de location reçu (locataire du 181 rue de Tolbiac) 7 150 € 7 238 €

 **448 918 € 349 213 €**

La part des dettes financières à moins d’un an s’élève à 107 062 €, celle des dettes financières à plus d’un an à 242 151 €.

**3.3.5 Les dettes non financières 2017 2018**

* fournisseurs et comptes rattachés  **923 565 € 808 595 €**
* dettes fiscales et sociales  **659 899 € 583 779 €**
* subventions à verser (dont 622 599 € inscrits en 2017 repris sur 2018) **5 279 358 € 4 496 366 €**
	+ recherche 2 970 016 € 2 175 917 €
	+ médical 2 309 342 € 2 320 449 €
* autres dettes  **286 883 € 326 340 €**

L’ensemble des dettes non financières mentionnées ci-dessus est payable à moins d’un an.

  **2017 2018**

* + 1. **Les produits constatés d’avance 179 485 € 146 075 €**

Ils concernent les produits d’exploitation normalement rattachés à l’exercice suivant, principalement les adhésions 2019 encaissées entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018.

# 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Cette présentation est conforme au Plan Comptable Associatif.

**4.1 Le compte de résultat**

**4.1.1 Subventions publiques**

# L’association a perçu en 2018 des subventions à hauteur de 432 249 €. Aucune subvention d’investissement n’a été perçue.

# Les subventions en nature ne sont pas comptabilisées.

# 4.1.2 Ventilation des produits d’exploitation 2017 2018

# Subventions publiques   249 789 € 432 249 €

* Dons des particuliers, associations, entreprises  9 706 030 € 8 845 494 €
* Cotisations des membres  246 220 € 245 955 €

# Autres produits (*dont produits de collecte hors dons*) 3 422 885 € 2 902 096 €

# Transferts de charges 11 476 € 13 306 €

* + *Remboursements d’organismes divers 9 476 € 8 841 €*
	+ *Charges locatives de l’immeuble rue de Tolbiac 4 000 € 4 465 €*

#  13 636 400 € 13 061 701 €

**4.1.3 Honoraires du commissaire aux comptes**: 48 906 € TTC au titre de sa mission légale, et 1 332 € TTC au titre de 2 attestations complémentaires (Essentiel 2018 du Comité de la Charte, et Contribution Citéo 2018 sur la consommation de papier et d’emballage)

* + 1. **Salariés et rémunérations**
1. L’effectif en 2018 a été de 44 personnes, répartis en 28 employés (dont 2 CDD) et 16 cadres. L’ancienneté moyenne au 31 décembre 2018 du personnel était de 7,25 ans.

B. Rémunérations

Pour répondre aux obligations de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué que le montant global des trois plus hautes rémunérations a été de 238 513 € en 2018.

Il est également précisé que les membres du Conseil d’administration et du Bureau de l’association qui peuvent être amenés à exercer également des fonctions de dirigeants ne sont pas rémunérés, et ne perçoivent que le remboursement des frais qu’ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

# 4.1.5 Dotations et reprises sur provisions 2017 2018

# Dotations aux provisions 20 442 € 141 800 €

# Risque et charge (exploitation) 120 000 €

# Risque sur caution (financière) 15 540 € 15 540 €

# Sur pièces Virades non reçues (exceptionnelle) 2 133 € 1 878 €

# Pour impôt (exceptionnelle) 999 € 4 382 €

**Reprises de provisions 23 052 € 20 762 €**

* Sur avances remboursables (exploitation) 2 090 €
* Risque sur caution (financière) 15 540 €
* Sur pièces Virades non reçues (exceptionnelle) 3 150 € 2 133 €
* Pour impôt (exceptionnelle) 19 901 € 999 €

#

# 4.1.6 Impôt sur résultat

* Impôt sur le résultat et sur les revenus fonciers **65 129 € 19 663 €**

**5. LE COMPTE D’EMPLOI DES RESSOURCES**

**5.1 Le Compte d’Emploi des Ressources (Cf. page 20)**

Le **Compte d’Emploi des Ressources (CER)** est conforme à la présentation exigée par la **Cour des Comptes** et le **Comité de la Charte** à compter de l’exercice clos le 31 décembre 2009. C’est un outil permettant d’afficher une image, la plus fidèle possible, de la nature et de l’utilisation des fonds collectés par Vaincre la Mucoviscidose. L’objectif de ce CER est d’appréhender d’une part les ressources et les emplois au cours d’exercice (colonnes 1 et 2), et d’autre part de suivre spécifiquement les ressources collectées par appel à la générosité publique sur l’exercice, et sur les exercices antérieurs (colonnes 3 et 4).

**5.2 Notes annexes au Compte d’Emploi des Ressources**

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du Compte d’Emploi des Ressources.

**5.2.1 Les principes généraux d’établissement**

Le Compte d’Emploi des Ressources recense l’ensemble des ressources et des emplois de l’association. Il est établi à partir des données comptables.

**5.2.2 Les modalités de passage des comptes annuels au Compte d’Emploi des Ressources**

L’organisation de l’association repose sur trois pôles d’activité opérationnels :

* le financement des missions vocatives (recherche, médical, qualité de vie, mission patients adultes, sensibilisation information, vie associative) ;
* la direction des ressources (appels de fonds, organisation des manifestations…) ;
* l’administration générale.

Les charges affectées aux deux premiers pôles d’activité correspondent aux frais directement imputables à cette activité et aux charges réparties en fonction d’une clé de répartition correspondant aux charges de personnel dédiées à chaque activité.



La répartition des charges de fonctionnement entre les activités

Les charges générales de fonctionnement du siège font l’objet d’une répartition entre les différents départements et missions selon leur destination afin de faire ressortir clairement l’origine et l’utilisation des charges de l’association. Cette répartition est effectuée selon les clés suivantes :

* **Charges de personnel**, incluant les charges patronales et fiscales, pour **2 837 570** **€**, contre 2 806 049 € en 2017 : affectation selon les postes ou les temps passés par salarié sur le ou les département(s) et mission(s) de destination. **2 028 074 €** des charges de personnel ont été affectées aux missions vocatives de l’association en 2018 (1 940 434 € en 2017)
* **Charges de fonctionnement directement affectées** : ces charges sont affectées directement à chaque département ou mission de destination.
* **Charges de fonctionnement réparties** : **382 382 €** (185 114 € en 2017), et **amortissements** : **182 855 €** (167 070 € en 2017). **403 987 €** (contre 243 542 € en 2017) de Charges de fonctionnement et d’amortissements ont été affectées par répartition aux missions vocatives de l’association.

La répartition est effectuée selon le pourcentage des charges de personnel affecté à chaque département, ou mission, concerné soit :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Recherche** | **Médical** | **Qualité****de Vie** | **Mission Patients Adultes** | **Sensibilisation &****Information** | **Vie****Associative** | **Développement des Ressources** | **Directions Générale et****Financière** | **TOTAL** |
| **14,10%** | **19,20%** | **14,83%** | **2,49%** | **12,41%** | **8,44%** | **20,10%** | **8,42%** | **100,00%** |

* **Frais des 3èmes Journées Francophones de la de la Mucoviscidose**

Les frais engagés pour la préparation et l’organisation des 3èmes Journées Francophones de la Mucoviscidose ont fait, comme en 2016, l’objet d’une affectation à la mission médicale et à la mission vie associative de l’association.

Pour la partie vie associative, les frais d’information et de formation à destination des membres de Vaincre la Mucoviscidose sont engagés dans le cadre des missions statutaires de l’association.

En 2016, sur 326 149 € de frais engagés lors de ces Journées (hors mission médicale), 60 % (soit 197 293 €) ont été rapportées à la mission vie associative, et 40 % (soit 128 856 €) ont concerné l’Assemblée générale statutaire de Vaincre la Mucoviscidose (frais de fonctionnement associatif).

Le financement des emplois

Les **missions vocatives** sont financées :

* Par des dons affectés de partenaires privés (associations notamment), des reprises de subventions non utilisées, et des subventions publiques à hauteur de 2 413 924 € ;
* Le solde (soit 7 301 415 €) est financé à 100 % par les ressources collectées auprès du public.

Les **frais de recherche de fonds** sont financés :

* Par des partenaires et des subventions publiques à hauteur de 2 196 294 € ;
* Par les ressources collectées auprès du public, à hauteur du poids des ressources issues de la générosité publique non affectées sur l’ensemble des ressources de l’association libre d’affectation (soit 87,02%) pour un montant de 690 976 € ;
* Le solde est financé par les fonds propres de l’association.

Les **frais de fonctionnement** sont financés :

* Par des partenaires privés, des subventions publiques et autres produits utilisés pour financer ces dépenses à hauteur de 323 669 € ;
* Par les ressources collectées auprès du public, à hauteur du poids des ressources issues de la générosité publique non affectées sur l’ensemble des ressources de l’association libre d’affectation (soit 87,02%) pour un montant de 383 302 € ;
* Le solde est financé par les fonds propres de l’association.

**Les Ressources collectées auprès du Public (Colonnes 3 et 4 du CER)**

Au 1er janvier 2018, le report des ressources collectées auprès du public se montait à **8 331 379 €**, montant déterminé à partir de la méthode légalement admise au 1er janvier 2009, et des mouvements depuis cette date.

En 2018, l’affectation aux emplois de 2018 du total des ressources collectées auprès du public a été la suivante :

* **8 330 839 €** ont été utilisés en 2018 en provenance des ressources collectées auprès du public en 2018.

L’affectation de ces ressources collectées auprès du public en 2018 a été la suivante :

* affectation aux missions sociales : **7 301 415** **€** pour assurer le financement à 100 % de l’ensemble des missions sociales ;
* affectation aux frais de recherche de fonds : **690 976 €** pour assurer le financement à hauteur de 89,14% - part des ressources non affectées issues de la générosité du public sur les ressources totales non affectées et hors reprises - de l’ensemble de ces frais ;
* affectation aux frais de fonctionnement : **383 302** **€** pour assurer le financement à hauteur de 89,14% - part des ressources non affectées issues de la générosité du public sur les ressources totales non affectées et hors reprises - de l’ensemble de ces frais ;
* financement des acquisitions d’immobilisations affectées à la générosité du public de l’exercice : **459 €** ;
* neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public  à partir du 1er janvier 2009 : **- 45 313** **€**.

Il reste la somme de **8 228 170 €** en ressources collectées auprès du public, reportables au 1er janvier 2019.

**Report des ressources collectées auprès du public au 1er janvier 2019**

|  |  |
| --- | --- |
| Report des ressources collectées auprès du public au 1er janvier 2018 | **8 331 379 €** |
| Ressources collectées auprès du public en 2018 | **8 227 630 €** |
| Utilisation des ressources collectées auprès du public en 2018 | * **8 330 839 €**
 |
| Report des ressources collectées auprès du public au 1er janvier 2019 | **8 228 170 €** |

**Le bénévolat et les dons en nature**

Comme évoqué au paragraphe 2.3 (page 14) de la présente annexe le bénévolat n’est pas quantifié ni valorisé dans le CER.

**6. LE COMPTE DE GESTION ANALYTIQUE**

Pour mieux rendre compte de la réalité des chiffres présentés et des sommes réellement affectées à ses missions sociales, le Conseil d’administration de l’association estime que les produits des manifestations qu’organise Vaincre la Mucoviscidose, à savoir les Virades de l’espoir, le Green de l’espoir et les autres manifestations, doivent être présentées en **montant net des charges directes engagées** à l’occasion de leur organisation. Du fait de cette décision, il est présenté un **Compte de Gestion analytique** au 31 décembre, qui sert de base à la communication auprès de nos donateurs.

En 2018, les coûts directs des manifestations (hors charges réparties des salaires, amortissements et charges communes) se sont montés :

* pour les Virades de l’espoir à **1 045 893 €** (1 043 767 € en 2017),
* pour les manifestations organisées par l’association à **121 255 €** (164 982 € en 2017),
* pour les Green de l’espoir à **38 465 €** (33 511 € en 2017).

Les revenus nets analytiques sur ces trois types de manifestations ont donc été les suivants :



Le montant total des coûts directs sur ces manifestations s'élève à 1 205 614 € (pour 1 242 260 € en 2017). Ce montant est à retirer des produits et des dépenses totales de l’exercice afin de présenter le **compte de gestion analytique net du coût direct des manifestations**.

Le Compte de gestion analytique, après ces retraitements, est le suivant (cf. détail de ces rubriques pages 6 et 7 du rapport financier) :



# 7. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

# 7.1 Les engagements reçus

Le montant des legs acceptés par le Conseil d’administration et à percevoir s’élève début 2019 à un montant de l’ordre de  **1 187 000 €**.

* 1. **Les engagements donnés**

**7.2.1 Les engagements de financement de projets de recherche et de postes dans les centres de soins sur plusieurs années**

L’association s’est engagée à financer des projets de recherche, et depuis 2017, des postes au sein des centres de soins, sur une durée de 2 ou 3 ans, sous réserve des résultats obtenus lors des premières années de financement. Les conventions entre les Universités et Vaincre la Mucoviscidose sur ces projets concernant les doctorants impliqués dans les projets de recherche sont des conventions tri annuelles.

Les sommes engagées susceptibles d’être versées sur 2019 à 2021, non comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2018, sont les suivantes :



**7.2.3 Les engagements bancaires**

* **prêt bancaire de 200 000 €** à 0,60% l’an sur 5 ans, auprès du CIC Sud-Ouest, souscrit en 2016 (solde au 31/12/18 : 106 667 €) : aucun nantissement sur ce placement n’a été effectué
* **prêt bancaire de 300 000 €** à 0,20% l’an sur 5 ans, auprès de la Société Générale, souscrit en 2017 (solde au 31/12/18 : 235 254 €) : nantissement autorisé par le Bureau du CA le 17 novembre 2017 à hauteur de 150 000 € sur titres garantis « Croissance Euribor Callable 10 ans »

**7.2.4 Les engagements pris en matière de retraite et engagements similaires**

Le montant au 31 décembre 2018 des droits acquis par le personnel en cas de départ volontaire à la retraite entre 60 et 67 ans (selon le Code du travail, avec des hypothèses individuelles sur le statut du salarié, l’évolution du salaire mensuel et la probabilité de présence au moment du départ à la retraite) est estimé à **77 430 €**. Pour information, la moyenne d’âge du personnel salarié au 31 décembre 2018 était de 41,67 ans.

**IV - CONVENTIONS REGLEMENTEES 2018**

Conformément à la législation, le Conseil d’administration porte à la connaissance de l’association toute convention et/ ou toute somme versée en 2018 ou à verser en 2019 au titre de l’exercice 2018 aux membres des différents conseils et comités scientifiques (Conseil Scientifique, Comité stratégique de la recherche et Comité scientifique pour la transplantation pulmonaire) et médicaux (Conseil médical de la mucoviscidose et Comité associatif pour la prise en charge de la mucoviscidose) de Vaincre la Mucoviscidose.

1. **Conventions conclues au cours de l’exercice 2018**

En application des différentes conventions signées avec divers organismes, Vaincre la Mucoviscidose a versé en 2018, ou s’est engagée à verser en 2019, les sommes suivantes inscrites à l’exercice 2018 :

Personne concernée : Madame Christelle CORAUX en tant que :

* administratrice de Vaincre la Mucoviscidose
* chercheuse de laboratoire à Reims
* **34 500 €** (à verser en 2019) à l’INSERM (Strasbourg) et à l’Université de Reims Champagne Ardenne au titre de la réalisation d’un projet de Recherche intitulé : « les stilbénoïdes de la vigne pour le traitement de la mucoviscidose ? »

Personne concernée : Monsieur Hugues GAUCHEZ en tant que :

* administrateur de Vaincre la Mucoviscidose
* administrateur de l’association Mucoviscidose et Kinésithérapie (AMK)
* **52 000 €** (versés en 2018) à l’AMK au titre de l’animation de formations pour les parents et les patients dans les CRCM. Sur cette somme totale de 52 000 €, 4 000 € ont été versés par l’AMK à l’administrateur concerné.
1. **Conventions conclues au cours de l’exercice antérieur et dont l’exécution s’est poursuivie en 2018**

Personne concernée : Monsieur Raphaël CHIRON en tant que :

* administrateur de Vaincre la Mucoviscidose jusqu’au 16 juin 2018
* responsable du Centre de Ressources et de Compétences de la mucoviscidose de Montpellier
* **40 925,63 €** pour le financement à temps partiel de postes d’un Ingénieur Master (ETP 50%) et d’une Secrétaire (ETP 50%)

Personne concernée : Monsieur Gilles RAULT en tant que :

* administrateur de Vaincre la Mucoviscidose jusqu’au 7 avril 2018
* administrateur de l’association Réseau Muco Ouest
* responsable du Centre de Ressources et de Compétences Mucoviscidose de Roscoff
* coordonnateur du Centre de Référence Maladies Rares - Mucoviscidose de Nantes-Roscoff
* **35 584 €** (au titre de 2018) à la Fondation ILDYS (Roscoff), au titre du financement d’une infirmière coordinatrice (ETP 40 %), de diététiciens (ETP 20%) et d’un enseignant APA (ETP 20%)
* **10 000 €** (au titre de 2018) à la Fondation ILDYS (Roscoff), au titre du financement d’une Coordinatrice « PHARE-M » (ETP 20%)
* **8 350 €** (au titre de 2018) à la Fondation ILDYS (Roscoff), au titre du financement d’un APA (ETP 20%)
* **6 800 €** (au titre de 2018) à la Fondation ILDYS (Roscoff), au titre du financement d’un Intervenant national Education Thérapeutique (ETP 10%)
* **17 300 €** (au titre de 2018) au titre du financement d’une infirmière en éducation thérapeutique (ETP 25%) pour 10 000 € (CHU de Nantes), et des frais de mission des formateurs en éducation thérapeutique pour 7.300 € (Educavie)

##### **Sommes versées par l’association au titre des actions scientifiques et médicales**

Les sommes mentionnées (pour un total de 988 133 €) dans le tableau ci-après ont été ou seront versées pour la réalisation d'un ou plusieurs projets scientifiques et pour le fonctionnement de centres de soins. Les personnes concernées sont soit membre d’un des conseils de l’association, soit membre associé, soit responsable de la (ou des) équipe(s) chargée(s) de la mise en œuvre des projets. …/…

…/…

